

*SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE DUHAMEL*
Le vendredi 9 janvier 2015 à 19h30
À la salle communautaire de la municipalité de Duhamel
1890, rue Principale, Duhamel

Ordre du jour

1. Ouverture de l'Assemblée
 - 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 1.2 Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 décembre 2014

2. Finances
 - 2.1 Lecture et adoption des comptes fournisseurs du mois de décembre 2014
 - 2.2 Rapport des salaires et autres rémunérations du mois de décembre 2014
 - 2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 23 décembre 2014
 - 2.4 Affectation de la réserve financière « Hygiène du milieu » - dépenses imprévues pour la réparation au système d'aqueduc
 - 2.5 Refinancement du règlement d'emprunt 07-2009 (camion citerne)

3. Période de questions

4. Département de l'Administration
 - 4.1 Correspondance
 - 4.2 Adoption du règlement de tarification
 - 4.3 Entériner le progressif 3 pour la construction du garage
 - 4.4 Nomination d'un représentant au Transport collectif de Papineau Inc.
 - 4.5 Cotisations annuelles
 - 4.6 Renouvellement de la société de courtage en assurance collective
 - 4.7 Avis de motion: règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire
 - 4.8 Élections 2015 au poste numéro 6
 - 4.9 Nomination de monsieur Daniel René à titre de DGA, par intérim
 - 4.10 Modification de la résolution numéro 14-12-17586: Séance ordinaire de mars 2015

5. Département de l'Hygiène du milieu
 - 5.1 Compte rendu de l'Hygiène du milieu

6. Département des Travaux publics
 - 6.1 Compte rendu du département des Travaux publics
 - 6.2 Achat d'abat-poussière UMQ

7. Département de la Sécurité publique
 - 7.1 Compte rendu de la Sécurité publique

8. Département de l'Urbanisme et de l'Environnement
 - 8.1 Compte rendu de l'Urbanisme et de l'Environnement
 - 8.2 Dérogation mineure: 193, chemin du Huard

9. Département des Loisirs, culture et tourisme
 - 9.1 Compte rendu des Loisirs, culture et tourisme
 - 9.2 Diableries du chevreuil

10. Département du service à la collectivité
 - 10.1 Défi-santé 5-30 équilibre: Saines habitudes de vie

- 11. Varia
 - 11.1
 - 11.2

12. Période de questions

13. Fin de la rencontre

À une assemblée ordinaire tenue le 9 janvier à 19h30 à la salle communautaire de la municipalité de Duhamel, sous la présidence de monsieur David Pharand, maire

Sont présents:
Messieurs Daniel Berthiaume
Michel Longtin
Gaëtan Lalande
Gilles Payer

Sont absents avec motivation:
Madame Doris Larose

Secrétaire d'assemblée: Madame Claire Dinel, directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. 15-01-17606 Ouverture de l'assemblée

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

L'assemblée régulière soit ouverte à 19h50.

Adoptée.

1.1 15-01-17607 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

L'ordre du jour soit accepté en laissant les « varia » ouverts.

Adoptée.

1.2 15-01-17608 Lecture et adoption du procès-verbal du 5 décembre 2014

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

La lecture du procès-verbal de l'assemblée du 5 décembre 2014 soit exemptée et que ledit procès-verbal soit adopté.

Adoptée.

2. FINANCES

2.1 15-01-17609 Lecture et adoption des comptes fournisseurs du mois de décembre 2014

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

La lecture des comptes du mois de décembre 2014 au montant de 109 788,07\$ qui proviennent de la liste sélective des déboursés, chèques no 18 180 au no 18 250, les prélèvements no 3765 à 3779 ainsi que la liste des frais de déplacement et autres dépenses payées à même les salaires au montant de 877.00\$ soit exemptée et que le maire et la directrice générale soient autorisés à en faire le paiement. Les prélèvements 3762 à 3764 totalisant 2453,81\$ ont été omis et doivent être rajoutés au montant du mois de novembre 2014.

Que,

Les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir et qui sont incluses dans cette liste, soient par la même occasion approuvées.

Adoptée.

2.2 Dépôt du rapport des salaires nets et autres rémunérations du mois de décembre 2014

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois de décembre est déposé pour une dépense totale de 49 850,07\$ pour considération au Conseil.

Certificat du secrétaire-trésorier

Je, Claire Diné, secrétaire-trésorière, directrice générale, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au paiement des comptes du mois de décembre 2014.

Claire Diné, dir. g.

Claire Diné, dir.-gén.

2.3 15-01-17610 Dépôt du rapport des revenus et dépenses au 23 décembre 2014

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le rapport des revenus et dépenses au 23 décembre 2014 soit accepté et est sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

2.4 15-01-17611 Affectation de la réserve financière « Hygiène du milieu » - dépenses imprévues pour la réparation au système d'aqueduc

Considérant que des dépenses imprévues ont été nécessaire afin de remplacer une pompe dans le puits numéro 2 ainsi que les 2 panneaux de contrôle et s'élèvent à 8 858\$;

Considérant que ces dépenses n'étaient pas prévues au budget 2014 ;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que, le Conseil autorise la directrice générale à effectuer un transfert d'argent du poste de la réserve financière « Hygiène du milieu 59 13145 » d'un montant de 8 858\$ au poste 03 41000 « Affectation du surplus » afin de pourvoir à la dépense ;

Adoptée.

2.5 15-01-17612 Refinancement du règlement d'emprunt 07-2009 (camion citerne)

CONSIDÉRANT les soumissions reçues concernant le refinancement du règlement d'emprunt 07-2009 à savoir :

Banque Nationale financière au taux de 3.28917%

Caisse Populaire de la Petite Nation au taux de 4.36%

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

La Municipalité de Duhamel accepte l'offre qui lui est faite de **la Banque Nationale Inc.** pour son emprunt par billets en date du 21 janvier 2015 au montant de 95 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 07-2009. Ce billet est émis au prix de **98,01300** CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

17 600 \$	2.25 %	21 janvier 2016
18 300 \$	2.40 %	21 janvier 2017
19 000 \$	2.50 %	21 janvier 2018
19 700 \$	2.65 %	21 janvier 2019
20 400 \$	2.75 %	21 janvier 2020

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

QUE monsieur David Pharand, maire et madame Liette Quenneville, commis-comptable soient autorisés à signer les billets, pour et au nom du Conseil.

Adoptée.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de quinze minutes est consacrée aux questions des contribuables.

4. ADMINISTRATION

4.1 Correspondance

***Le détail de la correspondance du mois de décembre 2014 apparaît en annexe III dans un document intitulé « Correspondance assemblée du 9 janvier 2015 »

4.2 15-01-17613 Adoption du règlement déterminant la tarification ou la compensation pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Duhamel

CONSIDÉRANT que les dispositions des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c., F-2.1) permettent à une municipalité de prévoir un mode de tarification ou de compensation pour le financement de tout ou partie de ses biens, services ou activités;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de regrouper toutes les dispositions touchant la tarification ou la compensation de biens, services et activités dans un seul et unique règlement;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance régulière du 5 décembre 2014;

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE le règlement suivant, portant le numéro «2015-01» et intitulé règlement déterminant la tarification ou la compensation pour le financement de certains biens, services et activités de la municipalité de Duhamel soit adopté :

ARTICLE 1 – Préambule

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante.

ARTICLE 2 – DÉFINITION

Unité d'évaluation imposable On entend par unité d'évaluation imposable, tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière de la municipalité.

Unité d'occupation On entend par unité d'occupation : tout logement, site de camping saisonnier, chalet et/ou résidence, gîte touristique, bed & breakfast et résidence de tourisme;

Commerce On entend par commerce, restaurant, dépanneur, hôtel, motel, auberge, place d'affaires, garage ;

Site de camping journalier : Pour le partage du service de cueillette et de traitement des matières résiduelles, on entend par site de camping journalier, un terrain aménagé sur un camping autorisé mis en location à la journée et/ou à la semaine.

ARTICLE 3 - Tarification concernant la cueillette et le traitement des matières résiduelles

Afin de pourvoir au paiement des dépenses qui découlent de ce service, un tarif annuel est imposé et prélevé selon les catégories d'usagers qui suivent :

a.. **80.00\$** par unité d'occupation pour ce qui est des matières non recyclables, de **19.00\$** pour ce qui est des matières recyclables et de **18.00\$** pour le service de l'écocentre.

b. **255.00\$** par commerce, pour ce qui est des matières non recyclables, de **75.00\$** pour ce qui est des matières recyclables et de **18.00\$** pour le service de l'écocentre.

c. **56.00\$** par site de camping journalier, pour ce qui est des matières non recyclables, de **13.50\$** pour ce qui est des matières recyclables et de **12.00\$** pour le service de l'écocentre.

ARTICLE 3 – Tarification concernant le déneigement

Afin de pourvoir au paiement des dépenses qui découlent de ce service, un tarif annuel est imposé et prélevé selon les catégories d'usagers qui suivent :

- a. **236.00\$** par unité d'évaluation située sur un chemin déneigé par la municipalité.
- b. **118.00\$** par unité d'évaluation située sur un chemin non déneigé par la municipalité.

ARTICLE 4 – Tarification concernant l'abonnement d'eau

Afin de pourvoir au paiement des dépenses qui découlent de ce service, un tarif annuel est imposé et prélevé selon les catégories d'usagers qui suivent :

- a) **180.00\$** par unité de logement qui est situé sur le réseau aqueduc
- b) **360.00\$** par établissement utilisé à des fins commerciales ou professionnelles.

ARTICLE 5 – Tarification concernant le développement touristique

Afin de pourvoir au paiement des dépenses qui découlent de ce service, un tarif annuel de **12,25\$** est imposé et prélevé par unité d'occupation et de **50.00\$** par Commerce et camping.

ARTICLE 6 – Tarification concernant la protection de l'environnement

Afin de pourvoir au paiement des dépenses qui découlent de ce service, un tarif annuel de **31.00\$** est imposé et prélevé par unité d'évaluation imposable.

ARTICLE 7 – Tarification concernant la réforme cadastrale

Afin de pourvoir au paiement des dépenses qui découlent de ce service, un tarif de **31,00\$** est imposé et prélevé par unité d'évaluation imposable.

ARTICLE 8 – Compensation pour le déneigement du chemin privé « chemin de l'Érable »

Afin de pourvoir au remboursement du contrat de déneigement, une compensation annuelle de **246.72\$** est imposée et prélevée par unité d'évaluation imposable riveraine, située sur le chemin de l'Érable.

ARTICLE 8 – Modalité de perception

Les tarifications et les compensations seront ajoutées au compte de taxe annuelle et seront assujetties à la possibilité du paiement en trois versements égaux, si et seulement si le total des taxes foncières et des taxes spéciales est égal ou supérieur à 300 \$.

ARTICLE 9 – ABROGATION

Le présent règlement remplace et abroge toute disposition réglementaire ainsi que toute partie de règlement précédemment adoptée par la municipalité de Duhamel concernant la tarification de biens, services ou activités mentionnés au présent règlement et offerts par la municipalité de Duhamel.

ARTICLE 10 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adoptée.

4.3 15-01-17614 Entériner le progressif 3 et final pour la construction du garage

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le Conseil municipal approuvent le déboursé du progressif 3 et final à la firme Norexco pour la construction du garage municipal soit :

Progressif numéro 3 au montant de 38 090.27\$ payé par le chèque numéro 17400.

Adoptée.

4.4 15-01-17615 Nomination d'un représentant au Transport collectif de Papineau inc.

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Monsieur Gilles Payer soit nommé représentant municipal afin de participer à l'assemblée générale annuelle avec droit de parole et de vote, pour et au nom de la municipalité de Duhamel, à la corporation de transport adapté et collectif de Papineau ;

Que,

Les frais inhérents à ce déplacement soient remboursés sur présentation des pièces justificatives

Adoptée.

4.5 15-01-17616 Cotisations annuelles

CONSIDÉRANT les cotisations annuelles suivantes à savoir :

Réseau d'information municipale (RIM)

UMQ

FQM

COMBEQ

TOURISME OUTAOUAIS

ASSOCIATION DES CHEFS POMPIERS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont analysé chacune des demandes ;

En conséquence,

Il est **résolu** à l'unanimité

Que ;

Le Conseil autorise le paiement des cotisations suivantes :

149.48\$	Réseau d'information municipale (RIM)
2 772.05\$	UMQ
998.67\$	FQM
776.09\$	COMBEQ (Adrien,Manon,Corine)
334.58\$	TOURISME OUTAOUAIS
272.49\$	ASSOCIATION DES CHEFS POMPIERS DU QUÉBEC (Benoit)

Adoptée.

4.6 15-01-17617 Renouvellement de la société de courtage en assurance collective

ATTENDU QUE la Société de courtage *Groupe Major Inc.* qui est spécialisée dans les régimes d'assurances collectives et dans les régimes de retraite collectifs pour les municipalités de l'Outaouais, et dont les bureaux sont situés sur le boul. Saint-Joseph à Gatineau continuera de représenter la municipalité face aux assureurs;

ATTENDU QUE les ajustements de primes des dernières années furent respectivement de 6,26% en 2013 et de 8,80% en 2014;

ATTENDU QUE avec l'aide du Groupe Major, un Programme de Prestations Supplémentaires au Chômage (PPSC) a été mis en place à la Municipalité, créant une stabilité des primes dans les dernières années et donnant, en 2014, un congé de primes en Invalidité de courte durée aux employés et employeur.

ATTENDU QUE avec l'aide du Groupe Major, les taux proposés de 24,16% ont été négociés à 17,57%;

ATTENDU QUE la Municipalité désire renouveler son régime avec Assomption vie avec les mêmes garanties en assurance collective;

EN CONSÉQUENCE, il est recommandé de renouveler avec l'assureur Assomption Vie avec un ajustement de 17,57% par rapport au dernier.

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Ce conseil autorise la directrice générale, Mme Claire Diné, ou ses représentants légaux, à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat de service avec la société de courtage *Groupe Major Inc.*

Adoptée.

4.7 Avis de motion – Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Gaëtan Lalande, de l'adoption, lors d'une assemblée subséquente, d'un règlement ayant pour but d'adopter un nouveau règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire. Il y aura dispense de lecture.

4.8 Élections 2015 au poste de conseiller au siège numéro 6

Madame Claire Diné, présidente d'élection informe le Conseil de l'obligation de procéder à une élection partielle compte tenu de la démission de monsieur Michel Bédard en date du 12 décembre 2014. La date retenue pour cette élection sera le dimanche 3 mai 2015 pour la tenue du scrutin et le vote par anticipation se tiendra le 26 avril 2015.

Le conseil doit se prononcer en février sur la tenue du vote par correspondance pour cette élection partielle. Advenant que le Conseil ne veut pas du vote par correspondance, il doit annuler la résolution qui stipule que toute élection doit obligatoirement faire l'objet du vote par correspondance.

4.9 15-01-17618 Nomination d'un DGA par intérim

Considérant que la directrice générale s'absentera pour des vacances et qu'en son absence il n'y a aucun fonctionnaire en autorité;

Considérant la recommandation de madame Claire Diné, directrice générale d'ajouter au titre de poste de monsieur Daniel René le titre de directeur général adjoint par intérim ;

8

verso

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le Conseil approuve la recommandation de madame Diné à l'effet d'ajouter au titre du poste de monsieur Daniel René le titre de directeur général adjoint par intérim ;

Adoptée.

4.10 15-01-17619 Modification de la résolution numéro 14-12-17586 – Séance ordinaire de mars 2015

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

La résolution numéro 14-12-17586 intitulée /Séances ordinaires du Conseil 2015 » soit modifiée de sorte que la date de la tenue de la séance ordinaire du mois de mars 2015 sera le 13 mars au lieu du 6 mars

Adoptée.

5. DÉPARTEMENT DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

5.1 Compte rendu de l'Hygiène du milieu

Monsieur Gaëtan Lalande donne le compte rendu de l'Hygiène du milieu.

6. DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

6.1 Compte rendu des Travaux publics

Monsieur David Pharand donne le compte rendu des travaux publics.

6.2 15-01-17620 Achat de chlorure de calcium pour les routes

ATTENDU QUE la Municipalité de Duhamel fait partie d'un regroupement d'achat d'abat-poussière avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ)

ATTENDU QUE Multi-Routes, fournisseur pour l'UMQ, nous offre de renouveler avec 2 choix traitement de surface, soit du chlorure de calcium 35% liquide (0,289\$/litre) ou du chlorure de magnésium 30% liquide (0,309\$/litre) ;

ATTENDU QUE les deux produits sont équivalents selon le fournisseur;

Il est **résolu** à l'unanimité

De modifier notre commande pour du chlorure de calcium (40 000 litres, pour un total de 11 560\$ plus taxes) et d'autoriser monsieur Daniel René, directeur de la gestion du territoire de signer tous les documents relatifs à cette dépense.

Adoptée.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Compte rendu de la Sécurité publique

Monsieur Gaëtan Lalande donne le compte rendu de la Sécurité publique.

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1 Compte rendu de service d'Urbanisme et environnement

Monsieur Michel Longtin donne le compte rendu du service d'Urbanisme.

Aucun rapport pour le département d'environnement

8.2 15-01-17621 Dérogation mineure: 193, chemin du Huard

ATTENDU QUE l'habitation actuellement sise au 193, chemin du Huard nécessite des travaux de réfection majeure et que la mandataire de la demande de dérogation aimerait démolir et reconstruire un chalet sur pilotis en dérogation de notre règlement de zonage en ce qui a trait à l'implantation du nouveau bâtiment;

ATTENDU QUE le Service d'urbanisme a reçu, en bonne et due forme, une demande de dérogation mineure à notre règlement de zonage pour cette nouvelle construction;

ATTENDU QUE les marges latérales actuelles ne respectent pas le règlement en vigueur;

ATTENDU QU'une étude sera faite par un technologue pour la construction d'une nouvelle installation septique;

ATTENDU QUE la personne mandataire a déposé un certificat d'implantation pour l'ensemble du projet avant l'émission du permis;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a étudié la demande et a fait une recommandation en faveur du demandeur et ce à certaines conditions;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le Conseil accepte le projet tel qu'il est présenté par madame Sylvie Moreau, mandataire pour le propriétaire du 193, chemin du Huard, aux conditions suivantes :

- 1- Le permis de construction doit être émis dans les 12 mois suivant l'adoption, par le Conseil municipal, de la résolution permettant la dérogation;
- 2- Une nouvelle installation septique doit être construite et doit correspondre aux exigences de l'étude du technologue;
- 3- Les marges latérales minimales seront de 4,35 mètres du côté nord et de 2,82 mètres du côté sud. La mesure des marges combinées sera quant à elle de 7,36 mètres.
- 4- La construction doit respecter toutes les autres dispositions des règlements d'urbanisme en vigueur;
- 5- Un plan de construction, conformément à notre règlement sur les permis et certificats, doit être fourni pour l'obtention du permis de construction.

Adoptée.

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

9.1 Compte rendu des loisirs, culture et tourisme

Monsieur Michel Longtin donne le compte rendu des activités de loisirs, culture et tourisme.

10

verso

9.2 15-01-17622 Diableries du chevreuil

Considérant avoir obtenu des subventions de la part de nos différents partenaires au montant de 700\$;

Considérant l'implication de la municipalité et des différents organismes locaux tels que *le Club Skira, l'ACPD, la Fabrique de Duhamel ainsi que le Club de l'Age D'Or pour la tenue des activités dans le cadre des Diableries du chevreuil qui se tiendra les 24 et 25 janvier 2015;*

Il est **résolu** à l'unanimité

Que le Conseil autorise la tenue des activités dans le cadre des Diableries du chevreuil et qu'un budget de l'ordre de 2 500\$ soit autorisé afin de défrayer les coûts suivants à savoir : permis d'alcool, aide financière aux différents organismes, ballade en traineau (gratuit), publicité etc..

Adoptée.

10. SERVICES À LA COLLECTIVITÉ

10.1 15-01-17623 Défi santé 5-30: Saines habitudes de vie

ATTENDU QUE Défi santé est l'occasion pour les municipalités et communautés locales de s'arrimer à une campagne provinciale de promotion des saines habitudes de vie établie pour favoriser un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation, particulièrement auprès des jeunes et des familles;

ATTENDU QUE Le volet Municipalité et familles du *Défi Santé* encourage également la mise en place d'environnements favorables aux saines habitudes de vie;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Les membres du Conseil municipal approuvent l'inscription de la Municipalité au programme défi-santé 5-30 équilibre afin d'offrir des activités à sa population.

Adoptée.

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. 15-01-17624 Fermeture de l'assemblée

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

L'assemblée se termine à 20h30.

Adoptée.

Maire

Directrice générale